



PROPOSITION COUPE DE France 2020-2021 REGIONALISEE

CATEGORIES M17 - M20

La genèse de cette proposition débute d'un constat de la pauvreté croissante du nombre d'équipes participants à des championnats régionaux ou départementaux voir l'inexistence dans certaines régions, alors que le nombre de licenciés dans ces catégories d'âges est en augmentation depuis 5 ans, ce qui démontre un manque d'intérêt pour les formules actuelles au profit du surclassement dans les catégories senior et un recours parfois massif aux doubles ou triples surclassements.

La proposition du BE consiste à aménager les coupes de France en régionalisant une première phase qui garantit à toutes les équipes de disputer au moins 4 tours donc de jouer plus en se déplaçant moins.

Projet :

Les coupes de France jeunes 2020/2021 des catégories M17 – M20 se dérouleront en 2 phases :

Une première phase qualificative régionale d'octobre 2020 à fin janvier 2021, cette phase doit comporter 4 tours minimum avec des tournois de 3 équipes sur le principe de la coupe de France Actuelle.

La CCS peut confier l'organisation de ces 4 tours de qualifications aux Ligues Régionales Volontaires et en capacité d'avoir le nombre d'équipes minimum (9)

L'ensemble de la compétition reste de la responsabilité de la CCS

La CCS détermine le nombre de qualifiés de chaque ligue pour la phase nationale en fonctions des résultats des saisons précédentes pour chaque catégorie et selon la quantité de licences.

Chaque Ligue organisant sa phase régionale aura au moins une équipe qualifiée pour la phase nationale minimum et pour chaque catégorie.

La formule sportive de la phase régionale est la suivante :

4 journées minimum de compétition et 9 équipes minimum.

Organisation de plateaux de 3 équipes (2 matchs en 2sets gagnants par équipe)

Formule Round Robin chaque clubs doivent se rencontrer.

Attribution de points selon le classement du plateau et classement général de la Ligue à la fin de la phase de qualification, ce classement servira de référence pour la qualification la phase nationale.



Pour les Ligues ne disposant pas du nombre minimum d'équipes leur permettant d'assumer les conditions de déroulement, la CCS conservera l'organisation et pourra inscrire les clubs de cette ligue dans un rapprochement géographique avec les ligues limitrophes.

La seconde phase nationale (Février à Juin) se déroulera sur 3 ou 4 journées débouchant sur une finale à 12 équipes (idem ancienne formule), elle pourra éventuellement donner lieu à des implantations tenant compte de l'ampleur des déplacements (répartition NORD/SUD).

Pour les équipes non qualifiées en phases nationales, les ligues organisant la phase qualificative régionale et la CCS pour les ligues ne l'organisant pas, pourront déterminer une phase de classement sur 3 ou 4 journées avec les formules plateaux et une finale « REGIONALISEE ».

Les ligues organisant la phase qualificative régionale pourront organiser la phase de classement (Février à Juin) comme elles le souhaitent, cette phase sera considérée comme une épreuve régionale et pourra donner lieu à l'incorporation des équipes de la ligue éliminées de la phase nationale de la CDF et devra donner lieu à l'organisation d'une manifestation FINALE REGIONALE.

L'ensemble des coupes de France que ce soit la phase nationale ou la ou les phases régionales permettent l'acquisition de points DAF comme sur les championnats régionaux de jeunes.